



C O N S E I L G É N É R A L
DE LA
COMMUNE DE PESEUX

**Séance extraordinaire du 3 mai 2018
à 19h30 à la Maison de Commune**

Présidente	:	Madame Elisabeth Moser
Conseillers généraux présents	:	36
Conseillers généraux excusés	:	4 Messieurs Sébastien Brunet et Thierry Müller et Mesdames Sandra Ducommun et Janine Glauser
Siège vacant	:	1
Conseillers communaux présents	:	5
Appel début séance	:	36 présents 4 excusés 0 absent

Madame Elisabeth Moser, Présidente, déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

Elle salue également la venue d'un nombreux public, composé de parents et d'élèves.

* * * * *

Correspondance :

- Courrier du Comité citoyen de parents d'élèves de 6^{ème} Harmos du Collège des Guches du 25 avril 2018.

"Demande de réflexion et d'action URGENTE concernant la fermeture d'une classe de 7H 2018-2019 aux Guches et le déplacement d'élèves dans d'autres localités

*Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux,*

Nous nous permettons tout d'abord de vous présenter le contexte dans lequel s'intègre cette lettre.

Le 20 mars 2018, un courrier-enquête a été adressé aux parents des élèves des trois classes de 6^e Harmos du collège des Guches par Monsieur Offredi, Directeur du Centre éorén de la Côte (annexe 1). Cette lettre nous informe de la fermeture d'une classe de 7H aux Guches dès la rentrée d'août 2018, le déplacement sur base imposée de 13 élèves du Cycle 2 à Neuchâtel sur Les Charmettes, et à Corcelles sur Les Safrières. Un complément d'information daté du 23 mars 2018 a aussi été transmis aux parents par la direction du Centre de la Côte (annexe 2).

Le Comité citoyen de parents d'élèves est composé de 81 parents signataires. Il s'oppose avec vigueur à la fermeture d'une classe de 7H aux Guches. Il a demandé par lettre en date du 29 mars (annexe 3) à M. Niedermann, Président de l'Autorité scolaire et par ailleurs Conseiller communal de revenir sur cette décision, persuadé qu'un autre choix est possible. Le Comité citoyen a également demandé de suspendre la procédure et d'organiser une séance de discussion plénière. Par un courriel daté du 6 avril 2018, M. Niedermann a alors convié les parents à une séance de discussion en précisant toutefois que les membres de l'Autorité scolaire étaient prêts à les écouter mais n'auraient pas d'alternative à proposer. Une lettre datée du 6 avril (annexe 4) a été adressée au Conseil communal. Une lettre également datée du 6 avril (annexe 5) a été adressée à M. Offredi, Directeur du Centre éorén de la Côte et par ailleurs

Membre de la Direction de l'éorén (cercle scolaire), restée sans réponse à ce jour.

L'Autorité scolaire a reçu les parents le lundi 16 avril à 19h30 à l'Aula des Coteaux. Une bonne cinquantaine de parents de 6H étaient présents, quand bien même l'Autorité scolaire n'a pas jugé nécessaire de les y inviter officiellement par un courrier postal ! Il y a eu beaucoup d'interventions de parents, toutes caractérisées par de l'émotion et de l'incompréhension.

Enfin, par son courrier du 20 avril 2018, le Conseil communal apporte son soutien à notre comité de parents en nous informant que des propositions concrètes ont été adressées à l'Autorité scolaire afin d'éviter la fermeture de classe à Peseux (annexe 6).

Entrons dans le vif du sujet de cette demande que nous, les parents signataires, adressons à votre autorité législative, élue pour défendre les intérêts des citoyens-nes de notre Commune. Nous vous demandons de contribuer, avec le Conseil communal, ainsi que, si possible, avec l'Autorité scolaire à empêcher la fermeture de classe au collège des Guches :

- *Il est selon nous inacceptable qu'une Commune de la dimension de Peseux ne trouve pas de solution pour scolariser localement tous les élèves habitant le village, quels que soient les clivages politiques ou les contraintes administratives et économiques.*
- *Nous comprenons que la situation soit délicate en termes d'occupation des Guches, des Coteaux et de Pamplemousse, mais des solutions doivent être trouvées en URGENCE !! Nos enfants ne sont pas des pions que l'on déplace pour une seule question de logique économique et pour répondre à des normes ou des requêtes imposées par le canton.*
- *L'urgence concernant ce dossier, a déjà été relevée au sein du Conseil général, ce que nous confirmont les procès-verbaux des séances du Conseil général depuis l'année 2016.*
- *La décision de fermeture d'une classe aux Guches est très questionnante en ne prenant en compte déjà que les besoins de stabilité d'enfants de cet âge, pour leur permettre d'éclorer et de se développer dans des contextes familiaux déjà parfois difficiles. Les parents sont en plus placés dans une situation d'insécurité très forte par rapport à la rentrée scolaire d'août 2018 et à toute l'organisation qu'une telle décision impliquerait.*
- *Afin de trouver des solutions nous estimons que votre Autorité se doit de s'engager dans ce dossier en recherchant une solution pragmatique pour conserver nos Cycles 1 et 2 dans notre Commune, maintenant, mais aussi sur le long terme.*

Et si nous venons rechercher votre soutien contre la fermeture de cette classe, c'est notamment parce que la scolarisation des enfants est un aspect décisif dans un projet d'habitation et nombreuses sont les familles à s'être établies à Peseux, parce que notre village dispose de tous les services à la population recherchés par les familles, et avant tout, la scolarisation des enfants.

Nous nous soulevons contre cette décision, vu les conséquences concrètes et inacceptables du déplacement des élèves choisis de manière arbitraire, vers d'autres localités et notamment l'inégalité de traitement qui en découle. Le choix que devrait faire la direction du Centre éorén de la Côte d'ordonner à certains élèves de changer d'école, revient à les défavoriser par rapport aux autres élèves. Les élèves de 6-7H sont des enfants de 10-11 ans. Un changement de collège pour des enfants de cet âge a de nombreuses conséquences : psychologiques, sur leur qualité de vie d'enfant, sur leur réceptivité aux enseignements, ainsi que sur leur sécurité.

Les enfants perdent leurs repères et leurs copains-copines. Ils doivent se déplacer en bus, traverser des routes ou être amenés en voiture pour se rendre à l'école, augmentant ainsi les risques liés au trafic routier. Ils doivent se lever plus tôt, rentrent plus tard pour manger à la maison pour celles et ceux qui rentrent à midi, repartent plus vite à l'école et rentrent plus tard à la maison l'après-midi. L'organisation familiale est chamboulée durant plusieurs moments-clés durant la journée, du temps devant être accordé aux déplacements des enfants. Cela peut également remettre en question les activités annexes à l'école, telles que les activités sportives.

L'accueil parascolaire est un vrai casse-tête pour les familles, sachant que les inscriptions pour la rentrée d'août 2018 sont enregistrées depuis le mois de mars... Cela dit, si les enfants déplacés sont en parascolaire à Corcelles, ils seront donc définitivement coupés de leurs amis du collège des Guches et aussi de leurs amis de la parascolaire de Peseux. Et s'ils restent à la parascolaire de Peseux ils multiplieront les allers-retours en bus (4 trajets sur la journée). On voit qu'aucun de ces deux cas de figure n'est défendable !

Considérations finales

L'éorén désire déplacer 13 élèves de Peseux, manifestement pour répondre à l'exigence d'un quota imposé et demandant un nombre moyen de 19 élèves par classe. Les trois classes de 6H, actuellement aux Guches comportent respectivement 19, 18 et 17 élèves ! Ainsi, Peseux enregistre un "manco" de trois élèves pour être dans les normes cantonales. Or, on nous propose de déplacer 13 d'entre eux ! Le choix fait par l'éorén est manifestement sans aucune proportionnalité par rapport au but visé. Et sans aucune logique...

Il est à noter qu'au niveau du Centre éorén de la Côte, si l'on passait de 7 à 6 classes de 7^eHarmos, le quota de 19 élèves par classe défini légalement serait largement dépassé. Selon les chiffres transmis par M. Offredi, on arriverait à 19.7 élèves par classe en moyenne !

A plus long terme, des pistes ont été proposées mais rejetées par votre Autorité, notamment la construction d'une annexe au collège des Guches. Une piste serait celle de retravailler et d'optimiser ce projet de construction, de manière ouverte et constructive. Une seconde piste, porteuse de sens notamment pour les enfants et les jeunes de notre village serait d'allier un bâtiment comportant des espaces modulaires pouvant accueillir quelques salles de classes, aménageables, d'année en année au gré des besoins, au projet de construction de salles d'éducation physique, dans notre village.

Compte tenu de tous les éléments qui précédent, nous demandons au Conseil général de tout mettre en œuvre pour faire revenir la Direction du Centre éorén de la Côte sur sa décision, le cas échéant en collaboration avec l'Autorité scolaire de Centre et avec le Comité scolaire de l'éorén. Nous attendons que notre Conseil général poursuive son travail, se batte avec le Conseil communal afin de défendre les intérêts des citoyens et citoyennes de notre Commune et afin de trouver une solution locale pour la scolarisation de nos enfants dans le court terme à la rentrée 2018-19 et à plus long terme. Nous avons besoin de votre soutien indéfectible.

Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous adressons, Madame la Présidente du Conseil général, Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux, nos respectueuses salutations.

Le comité citoyen de parents d'élèves de 6^{ème} Harmos du collège des Guches Peseux

81 parents signataires (annexe 7)

N.B. :

- La présente lettre a été envoyée par courriel au Conseil général de Peseux le 25.04.2018 (commune.peseux@ne.ch).
- Au besoin, votre Autorité pourra communiquer avec le Comité citoyen par l'adresse email comite6h@gmail.com. Les co-référents sauront relayer les informations aux parents, dans la mesure de leurs moyens.

Copies

- *Conseil communal (commune.peseux@ne.ch);*
- *Autorité scolaire du Centre éorén de la Côte par son président, Monsieur Philipp Niedermann (ccpeseux.philipp.niedermann@ne.ch);*
- *Comité scolaire de l'éorén (eoren.administration@rpn.ch).*

Annexes

1. *Courrier-enquête adressé aux parents des élèves de 6^e Harmos de Peseux par Monsieur Offredi, Directeur du Centre éorén de la Côte - 20.03.18 - page 4 du document pdf.*
 2. *Information complémentaire adressée à certains parents par M. Offredi - 23.03.18 - page 5 du document pdf.*
 3. *Lettre datée du 29.03.18 adressée à M. Niedermann, Président de l'Autorité scolaire du CSC - pp. 6 et 7 du pdf.*
 4. *Lettre datée du 06.04.18 adressée au Conseil communal - pp. 8 et 11 du document pdf.*
 5. *Lettre datée du 06.04.18 adressée à M. Offredi, Directeur du Centre éorén de la Côte - pp. 12 et 13 du pdf.*
 6. *Lettre du Conseil communal en réponse à la démarche citoyenne - 20.04.18 - pp. 14 et 15 du document pdf.*
 7. *Liste des parents signataires de la présente lettre au Conseil général - page 16 du document pdf".*
- *Courrier du Conseil communal au Comité scolaire de l'éorén, par sa présidente, Madame Isabelle Weber, du 2 mai 2018.*

"Fermeture d'une salle de classe supplémentaire au collège des Guches
Madame la Présidente,

Par la présente nous accusons réception de votre courrier du 27 ct qui, nous ne vous le cachons pas, nous a déçus.

En effet, notre Commune a fait tout son possible pour apporter une solution globale et complète en vue de maintenir l'accueil des élèves subiéreux à Peseux et d'accueillir les élèves des autres communes partenaires susceptibles d'être déplacés, dont le nombre est inférieur à ceux de Peseux. Ce dernier point, d'une conclusion purement mathématique, justifie à lui seul notre demande et étaye la solution que nous avons soumise dans notre courrier du 19 ct.

Dès lors, nous déplorons le manque de dialogue et de prise en considération de l'Autorité scolaire qui affiche une fin de non-recevoir alors que nous aurions osé espérer l'ouverture d'un échange en vue d'aboutir à une solution constructive.

A l'époque, quand les informations portant sur un déplacement d'élèves nous sont parvenues, nous avons pris celles-ci comme étant des études au sens d'une analyse globale de la gestion de l'accueil des élèves de Peseux et Corcelles-Cormondrèche. Puis, un sondage a été effectué auprès des parents pour connaître leur position par rapport à des déplacements volontaires. Donc, toute cette affaire était à l'état de projet, mais dans les faits l'Autorité scolaire avait déjà pris sa décision. Dès lors, notre Conseil partage le sentiment du collectif de parents d'élèves de 6 H.

Nous nous permettons de rappeler qu'il y a une absence de concept global dans la solution retenue, contrairement à ce que notre commune est prête à mettre en place.

Tenant compte de cet état de fait, nous demandons une rencontre avec votre Autorité afin d'ouvrir la discussion et dans l'attente de vos nouvelles nous vous adressons, Madame la Présidente, nos respectueuses salutations.

Au nom du Conseil communal, le Président, M. Rossi et le Secrétaire, R. Poirier

Copies :

- Autorité scolaire du Centre de la Côte (ASC), par son président Monsieur P. Niedermann
- Conseil général de Peseux, par sa Présidente, Madame Elisabeth Moser
- Comité de parents d'élèves de 6e Harmos

Annexe :

Copie de notre lettre du 19 avril 2018"

- Copie du mail de Monsieur Pierre-Henri Barrelet, Peseux, adressé à Monsieur Bghiel, Swisscom, du 26 avril 2018.

"Monsieur,

Actuellement vous faites la promotion de vos abonnements à Peseux. J'ai donc visité votre point de vente, sis temporairement sur le parking de la Maison de commune, afin de connaître l'adresse d'un correspondant auprès duquel je pourrai me plaindre de la manière d'agir de votre régie.

En effet, la semaine dernière l'une de vos employées a tenté, par une démarche téléphonique, de me vendre vos produits de manière pour le moins sournoise et trompeuse.

En effet, vos méthodes pour tenter de vendre vos produits sont sujettes à caution pour ne pas dire déloyales, voire malhonnêtes. En effet, de l'entretien avec votre démarcheuse, il est ressorti ce qui suit.

1. *Mon interlocutrice s'est présentée comme déléguée de Swisscom tout en me déclarant avec aplomb me contacter suite à un partenariat conclu avec la commune de Peseux !!!*

Renseignements pris auprès du service technique de la commune puis de l'administrateur communal, il se confirme qu'aucun partenariat n'a été établi.

2. Un des arguments avancés faisait état de travaux d'améliorations entrepris par Swisscom dans ma commune. L'installation de fibres optiques à Peseux devant me permettre des vitesses de transfert, sans autre précision, de 500 Mbits !

Comme chacun devrait le savoir, et comme le laissait entendre à tort votre vendeuse, vous n'êtes pas en mesure d'offrir l'installation de la fibre jusqu'à la prise de vos abonnés et la vitesse de 500 Mbits n'est offerte au mieux qu'en "Download". De plus pour la quasi-totalité des usagers les vitesses de 200 Mbits en Download et de 20 Mbits en Upload sont amplement suffisantes, de plus la course à des vitesses supérieures est surannée.

Sachez que le réseau de Peseux est depuis plusieurs années, soit bien avant Swisscom, constitué de fibres optiques couvrant 90 à 95% du réseau communal et évidemment de cuivre pour le dernier tronçon menant chez l'utilisateur.

3. Finalement la comparaison des prix pratiqués chez vous et chez Video2000 (UPC) se basant sur le tarif appliqué en ville de Neuchâtel est également trompeuse.

Actuellement, je suis entièrement satisfait des prestations et des tarifs offerts par le téléréseau communal et son partenaire Vidéo2000 (UPC) et donc, comme vous l'avez certainement deviné, je suis choqué et profondément déçu des méthodes utilisées par votre régie.

Dans l'attente d'une éventuelle réponse, pour information et par l'intermédiaire de Monsieur T. Daenzer, administrateur communal, je transmets une copie de ce courrier à l'intention de la Présidente du Conseil Général de la Commune de Peseux et à son Conseil Communal.

Cordialement.

P.-H. Barrelet"

Madame Elisabeth Moser, Présidente, annonce que l'ordre du jour est modifié suite au dépôt de deux motions du groupe PVL, ainsi que par cinq questions, dont une du groupe PLR et quatre du groupe EAG.

Dans ces conditions, j'ai pensé plus judicieux de regrouper motions et questions relatives à l'école que l'on traitera à la suite.

L'ordre du jour modifié est donc le suivant :

Ordre du jour

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil général du 22 février 2018.
- 2) Nomination d'un membre à la commission de police du feu, en remplacement de Madame Lorena Renzo (eàg), démissionnaire.
- 3) Nomination d'un membre à la commission des règlements et statuts, en remplacement de Madame Lorena Renzo (eàg), démissionnaire.
- 4) Nomination d'un membre à la commission des naturalisations et agrégations, en remplacement de Madame Lorena Renzo (eàg), démissionnaire.
- 5) Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 248'000.00 pour l'utilisation du canal des eaux claires de la rue des Battieux à Neuchâtel.
- 6) Motion du groupe PVL concernant "un concept communication pour la Commune de Peseux".
- 7) Motion du groupe PVL pour un véritable "centre primaire des Guches".
- 8) Question du groupe PLR concernant "le maintien de la classe de 7H sur la Commune de Peseux".
- 9) Question du groupe EAG concernant le "déplacement des élèves de 7H".
- 10) Question du groupe EAG concernant "la création de salles de classe".
- 11) Question du groupe EAG concernant "le futur quartier des Chapons".
- 12) Question du groupe EAG concernant "la fermeture du Guichet Social de La Côte".
- 13) Informations du Conseil communal.

Monsieur Alain Sommer, au nom du groupe PLR, demande que les motions et les questions concernant les 7H soient prises dans l'ordre d'arrivée, selon leur date d'expédition.

Madame Elisabeth Moser, Présidente, fait voter l'ordre du jour modifié tel qu'il a été lu.

Il est à cet instant compté 20 voix pour.

Monsieur Alain Sommer, au nom du groupe PLR, interrompt le vote pour exposer une autre demande.

Au vu du nombre d'enfants présents ce soir, et indépendamment de la question que j'ai posée précédemment, est-il possible de traiter ce qui concerne l'école avant de traiter les autres sujets à l'ordre du jour ?

Madame Elisabeth Moser, Présidente, répond par la négative.

Le déroulement de la séance se fera comme annoncé.

Monsieur Patrice Neuenschwander (eàg) annonce une motion d'ordre.

Pouvez-vous achever le vote qui était en cours ?

Madame Elisabeth Moser, Présidente, demande le compte de la contre-épreuve, soit les personnes s'opposant à l'ordre du jour modifié.

L'ordre du jour, tel qu'annoncé, est accepté par 20 voix pour et 14 voix contre.

* * * * *

1) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 22 FEVRIER 2018

Monsieur Alain Sommer (plr) souhaite une rectification.

Madame Christiane Hofer (plr), indiquée comme absente, avait été excusée.

Il en est pris note et, sans autre remarque, le procès-verbal de la séance du 22 février 2018 est accepté par 35 voix à l'unanimité, avec remerciements à sa rédactrice.

2) NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DE POLICE DU FEU, EN REMPLACEMENT DE MADAME LORENA RENZO (EAG), DEMISSIONNAIRE

Madame Patricia Soerensen, au nom du groupe EAG, propose Monsieur Samuel Nussbaumer.

Sans autre proposition, Monsieur Samuel Nussbaumer (eàg) est élu tacitement membre de la Commission de police du feu.

3) NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DES REGLEMENTS ET STATUTS, EN REMPLACEMENT DE MADAME LORENA RENZO (EAG), DEMISSIONNAIRE

Madame Patricia Soerensen, au nom du groupe EAG, propose Madame Evelyne Rouvinez.

Sans autre proposition, Madame Evelyne Rouvinez est élue tacitement membre à la Commission des règlements et statuts.

4) NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DES NATURALISATIONS ET AGREGATIONS, EN REMPLACEMENT DE MADAME LORENA RENZO (EAG), DEMISSIONNAIRE

Madame Patricia Soerensen, au nom du groupe EAG, propose Monsieur Eric Augsburger.

Sans autre proposition, Monsieur Eric Augsburger (eàg) est élu tacitement membre à la Commission des naturalisations et agrégations.

5) RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL RELATIF
A UNE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 248'000.00 POUR
L'UTILISATION DU CANAL DES EAUX CLAIRES DE LA RUE DES
BATTIEUX A NEUCHATEL

Madame Sylviane Sauser, au nom de la Commission technique, donne lecture de son rapport.

La Commission technique s'est réunie le jeudi 26 avril 2018 avec 7 commissaires présents et 2 excusés.

Le Conseil communal nous informe que Peseux déverse une partie de ses eaux claires dans les conduites sur la commune de Neuchâtel. La commune de Neuchâtel a le projet de faire ces travaux au courant de l'année 2018, travaux inclus dans un crédit cadre. La commune de Peseux n'interviendra à aucun moment dans la direction des travaux.

Si nous ne saissons pas l'opportunité de ces travaux, nous devrons construire une conduite qui nous mènerait jusqu'au lac et donc bien plus coûteuse comme solution puisqu'il nous faudrait entre autres traverser les rails de chemin de fer.

Neuchâtel installera un diamètre de tuyau différent selon si nous nous joignons à eux.

Selon l'ingénieur conseil de la commune, la participation financière de Peseux est un montant tout à fait acceptable.

Il nous reste bien sûr des rues qui ne sont pas encore en séparatif, petit à petit les travaux seront faits, comme pour les futurs travaux en lien avec la commune de Milvignes.

Les 40% de subvention dont nous aurons droit sont encore une opportunité à ne pas manquer.

La Commission technique accepte à l'unanimité le rapport et l'arrêté

Monsieur Pierre-Yves Jeannin, au nom de la commission financière, prend la parole.

La Commission financière a débattu de ce rapport lors de sa séance du 26 avril dernier. Les points suivants en sont ressortis.

Dans un souci d'une gestion environnementale efficace, la Confédération impose de séparer les eaux claires des eaux usées pour diminuer la charge d'eau polluée à traiter dans les STEP. A terme, il y a donc obligation de séparer l'évacuation de ces deux types d'eau.

Le chantier relatif au budget demandé sera mené par la Ville de Neuchâtel. Il doit permettre de drainer 170'000 m² sur la commune de Peseux et 141'000 m² sur la commune de Neuchâtel. Or la participation financière demandée à Peseux est inférieure à la moitié du montant total. Il semble donc intéressant de saisir l'occasion proposée par Neuchâtel car toute autre solution ultérieure nous coûterait beaucoup plus cher.

Sur le montant demandé, 40% seront couverts par une subvention du canton. En outre, le fait d'être raccordé permettra de toucher 40% de subventions sur les travaux futurs dans les rues subieuses de ce bassin versant.

Par souci de clarté, précisons qu'il s'agit bien du raccordement de la commune au système séparatif et pas encore de la mise en séparatif de toutes les rues de la commune. Cependant, avec ces travaux toute la commune serait alors connectée. On relèvera cependant que plusieurs rues devront encore être mises en chantier pour séparer le collecteur des eaux claires de celui des égouts.

Les commissaires ont relevé qu'il serait intéressant d'avoir un aperçu de l'état des lieux du séparatif à Peseux, ainsi que la planification des travaux et des investissements envisagés dans ce domaine pour les années à venir.

Ceci ayant été dit, le rapport et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité par les membres de la commission.

Madame Mireille Tissot-Daguette, au nom du groupe PVL, signale que son groupe, après l'étude du rapport, a été unanime sur cette demande de crédit.

Nous étions déjà au courant, à travers différentes commissions, de la planification de cette séparation des eaux claires et eaux usées sur la rue des Battieux.

C'est sans surprise que nous accepterons le crédit pour ce chantier qui est nécessaire.

Monsieur Michel Olivier Schurch, au nom du groupe PLR, signale que ce dernier s'est réuni il y a 10 jours dans cette même salle pour étudier le rapport.

En prévision de la future mise en séparatif des eaux claires du haut du village, nous avons l'occasion de profiter de la fouille de la Ville de Neuchâtel. De plus, nous profiterons des subventions cantonales.

Si nous n'accomplissons pas ces travaux lors de la fouille de la Ville, la réalisation de ces travaux coûtera dans l'avenir assurément plusieurs millions de francs pour acheminer les eaux claires de Peseux est au lac de Neuchâtel.

Pour les générations futures, le maintien de finances saines et dans une logique écologique, le PLR a voté et votera ce soir d'une voix unanime le rapport et l'arrêté.

Madame Patricia Soerensen, au nom du groupe EAG, signale que son groupe s'est penché avec intérêt sur ce rapport.

La Ville de Neuchâtel va profiter de travaux sur la rue des Battieux pour construire une canalisation d'eaux claires. Il est donc judicieux de raccorder les eaux claires de ce quartier de Peseux à la conduite de Neuchâtel.

EAG souhaiterait néanmoins des réponses à quelques questions :

- A quel moment la Ville de Neuchâtel s'est-elle approchée de Peseux ?
- A quel moment ce rapport a-t-il été établi et quand sera-t-il soumis à l'approbation du Conseil général de Neuchâtel ?
- Un calendrier des travaux est-il prévu ?
- Quel est l'impact sur l'équipement de Peseux, est-ce que cela occasionnera des travaux sur la Commune ?
- Doit-on s'attendre à des travaux de même nature que le chantier de Milvignes à Auvernier ?

Le groupe EAG prendra ce rapport en considération et votera le crédit demandé en acceptant l'arrêté dans sa grande majorité.

Madame Sylviane Sauser (eàg) prend la parole.

Lors du Conseil général du 8 décembre 2017 et concernant une dépense de CHF 558'000.00 pour des conduites souterraines, j'avais refusé ce crédit en précisant que j'attendais, comme promis par le PLR lors de la campagne de votation en 2016, un rapport sur la salle de gymnastique triple et bien évidemment également un rapport pour des salles de classe.

Je vous communiquais également mon inquiétude face à ces deux rapports qui ne sont toujours pas présentés, face au choix du Conseil communal et mon inquiétude pour la jeunesse de Peseux.

Aujourd'hui je suis en plus déçue de voir un ordre du jour, non pas maigre mais rachitique, sachant que nous avons à mon sens deux dossiers urgents, les salles de classe et une salle de gymnastique triple. A plusieurs reprises au courant de l'année 2017, le Conseil général vous a posé des questions concernant les salles

de classe des Guches, le groupe Vert'libéral vous a proposé de participer aux différents travaux de recherche ou autre, mais toujours pas l'ombre d'un rapport.

Pour terminer, tant qu'aucun rapport ne figurera dans l'ordre du jour pour un crédit relatif au collège des Guches et à la salle de gymnastique triple, je refuserai toutes autres demandes de crédit.

Monsieur Patrice Neuenschwander (eàg) intervient à son tour.

Je vais également refuser ce rapport, non pas qu'il soit mauvais ou inutile mais parce que je trouve que, comme le disait mon excellente collègue, il ne suffit pas de fusionner nos eaux claires avec celles de la Ville de Neuchâtel. Il faut fusionner tout court.

Et quand je vois aujourd'hui combien Peseux dépend de Neuchâtel, par exemple dans le domaine de la sécurité, dans le domaine de l'aide sociale, dans le domaine de la construction des salles de gymnastique et même pour la scolarisation de nos enfants, j'estime que nous devons remettre l'ouvrage sur le métier, sans tarder, à la lumière de cette nouvelle dépendance.

En effet, depuis le refus de la fusion par une majorité de notre population en juin 2016, la situation a considérablement changé.

J'en veux pour preuve l'obligation, dès le 1^{er} janvier 2019, pour nos concitoyens dans le besoin ou à l'AVS, de descendre en Ville de Neuchâtel...

A cet instant, **Monsieur Alain Sommer** (plr) l'interrompt et annonce une motion d'ordre.

Excusez-moi Madame la Présidente, mais cela n'a plus aucun lien avec le rapport du Conseil communal dont nous sommes en train de débattre.

Monsieur Patrice Neuenschwander (eàg) reprend la parole et conclut.

J'invite donc le Conseil communal à réfléchir à toute forme de rapprochement avec nos communes voisines.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, rebondit sur les propos de Madame Sauser.

Concernant les deux classes, vous avez refusé l'extension lors du Conseil général d'il y a un peu plus d'une année. Je suis donc un peu dubitatif...

Monsieur Patrice Neuenschwander (eàg) l'interrompt et annonce une motion d'ordre.

Nous traitons du rapport du Conseil communal et non pas des salles de classe.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, reprend.

C'est votre parti qui a refusé cette extension pour deux salles de classe.

Madame Elisabeth Moser, Présidente, propose de passer au vote du rapport et de l'arrêté.

Le rapport est accepté par 33 voix contre 2 voix.

Monsieur Michel Rossi, Conseiller communal, prend la parole et remercie les Conseillers généraux pour leur décision intelligente d'entrer en matière.

L'arrêté est accepté par 31 voix contre 2 voix.

6) MOTION DU GROUPE PVL CONCERNANT "UN CONCEPT COMMUNICATION POUR LA COMMUNE DE PESEUX"

Madame Elisabeth Moser, Présidente, lit le texte de cette motion.

"Lorsque l'un de nos concitoyens en fait la demande, le site internet et le secrétariat communal sont à sa disposition pour toute recherche d'informations pertinentes et utiles concernant la Commune ou les services à disposition des particuliers. Ces services sont fournis à satisfaction depuis des années, même si un toilettage régulier et une actualisation des informations disponibles sont indispensables pour en maintenir la qualité. Ce moyen plutôt "passif" d'informer reste bien sûr nécessaire.

Par contre, lorsque la Commune, un parti politique ou une société locale désire partager des informations devant parvenir rapidement aux habitants de Peseux, les moyens actuels ne nous paraissent plus suffisants. Par exemple, il arrive même que pour certaines manifestations organisées par la Commune, il soit nécessaire de recourir à de l'affichage sauvage ! Cette situation n'est pas acceptable. Plus important encore : dans le cadre des profonds changements qui toucheront notre village ces prochaines années, une nécessaire participation et acceptation par la population des grands travaux projetés ne pourra se faire qu'avec un partage efficace de l'information.

Le groupe PVL demande que le Conseil communal développe une réflexion pour actualiser la stratégie de communication dans la commune, avec comme objectif de permettre de "pousser" de manière beaucoup plus efficace les informations auprès de la population.

Nous proposons quelques pistes de réflexion pour améliorer ce qui existe déjà :

- *Déploiement (une douzaine ?) de panneaux d'affichage officiels sur l'ensemble de la commune, à des points stratégiques à définir (Eco-points, arrêts de bus, zones commerçantes, parkings ou espaces publics...).*
- *Création ou adaptation d'un règlement d'affichage.*
- *Possibilité pour d'autres acteurs de la vie publique de la commune d'utiliser ces canaux de communication (partis politiques, autorités religieuses, écoles, associations de quartier, sociétés locales) ?*
- *Site internet/application smartphone : amélioration de la présentation, développement d'une application type push communication.*
- *Présentation du nouveau format de journal communal annoncé il y a quelques mois.*
- *Tout autre moyen de renforcer l'information et la communication, des autorités communales aux habitants de notre commune.*

Par sa motion, le groupe PVL de Peseux demande que le Conseil communal réfléchisse à un concept de communication réactualisé, avec échéancier et premières estimations de dépenses par poste. Une présentation pour la séance du Conseil général du 20 septembre prochain nous semble possible et souhaitable."

Madame Mireille Tissot-Daguette, au nom du groupe PVL, développe sa motion.

C'est en effet une discussion qui revient assez souvent. Avec les manifestations qui se font par Sport, Culture et Loisirs ou par d'autres commissions, nous avons de la peine à transmettre les informations et devons faire de l'affichage sauvage. C'est un vrai problème. Nous aimerais donc avoir déjà cet automne un point de situation qui donne le sentiment du Conseil communal et qu'il puisse réfléchir à un concept de communication, par le biais de l'affichage, du site internet, pour que les informations à paraître puissent circuler rapidement.

Monsieur Eric Augsburger (eàg) intervient.

Le groupe Ensemble à Gauche soutiendra bien évidemment cette motion. Peseux a quelques guerres de retard en matière de communication. Il serait donc temps que le Conseil communal étudie les voies et moyens afin d'améliorer cette communication.

J'ajoute que je trouve quand même désagréable de recevoir des motions à la dernière minute sur la table, aussi bien pour les Conseillers généraux qui doivent étudier ça à l'instant même que pour le Conseil communal qui se doit de donner une réponse, si possible collégiale. Je ne vois pas comment cela peut se faire puisque le Conseil communal n'a pas eu la possibilité d'en débattre. Cela me paraît totalement désuet et je demande au Conseil communal de nous présenter le plus rapidement possible la révision du règlement général qui, en particulier sur ce point, pourrait quand même un petit peu mieux "ficeler" la démocratie dans notre commune.

Monsieur Alain Sommer, au nom du groupe PLR, intervient.

Le groupe PLR voit aussi d'un très bon œil cette motion. Cependant nous émettons une réserve par rapport à la liberté des groupes politiques d'utiliser notamment les affichages. Si nous entrons en matière pour cette motion ce soir, il faudra que le Conseil communal soit très attentif dans l'élaboration du règlement qu'il nous soumettra dans le futur.

Il faudra rester prudent pour que ce ne soit pas ouvert à tout.

Madame Elisabeth Moser, Présidente, propose de passer au vote de cette motion.

Monsieur Eric Augsburger (eàg) demande alors d'avoir la position du Conseil communal avant de passer au vote.

Monsieur Michel Rossi, Conseiller communal, lui répond qu'elle sera donnée après le vote.

La motion du groupe PVL concernant un "concept communication pour la Commune de Peseux" est acceptée par 35 voix, à l'unanimité.

Monsieur Michel Rossi, Conseiller communal, prend la parole.

Pour répondre à Monsieur Augsburger, je vous informe que le Conseil communal s'est réuni dès 17h00 aujourd'hui pour prendre position sur ces motions.

Nous partageons tout à fait l'idée de cette motion. Par contre, l'application type push communication existe déjà sur le site internet communal.

7) MOTION DU GROUPE PVL POUR UN VERITABLE "CENTRE PRIMAIRE DES GUCHES"

Madame Elisabeth Moser, Présidente, lit le texte de cette motion.

"Les besoins en salle de classe pour nos élèves augmentent, mais il est visiblement très difficile pour l'éorén de donner des planifications sur plusieurs années. Ceci place chaque année l'éorén et le Conseil communal dans une situation inconfortable pour adapter la demande aux locaux disponibles. Or une vision à un an est insuffisante pour planifier des infrastructures. Dès lors, le PVL souhaite prendre le taureau par les cornes et reprendre ce dossier au niveau communal en proposant la construction d'un espace modulable permettant de s'adapter aux besoins scolaires au sens large.

Parallèlement, à plusieurs occasions lors des séances de la commission financière, le Conseil communal a évoqué le souhait de rassembler le parascolaire dans des locaux mieux situés et moins onéreux que ceux loués actuellement.

Dès lors, pourquoi ne pas envisager un véritable "centre primaire des Guches" en construisant un bâtiment dans le talus devant le collège, et en y adjoignant éventuellement aussi le bâtiment Swisscom ? Les élèves du cycle 2 pourraient ainsi être regroupés aux Guches, ce qui libérerait si nécessaire des salles aux Coteaux et offrirait un espace bien situé pour l'accueil parascolaire des élèves.

L'acquisition et l'aménagement pourraient s'étaler sur plusieurs années pour ne pas précéder la demande, mais être capable d'y faire face.

Nous demandons par conséquent au Conseil communal d'étudier la faisabilité, le prix, les avantages et inconvénients de cette option et d'y inclure une réflexion plus large, en concertation avec l'éorén, notamment au niveau d'une prestation globale en faveur de nos élèves (tables de midi, accueil parascolaire, salle des maîtres, et éventuellement aussi devoirs surveillés, locaux pour thérapies, etc.). Une première esquisse serait bienvenue pour l'automne 2018."

Madame Mireille Tissot-Daguette, au nom du groupe PVL, développe cette motion.

Nous avons beaucoup discuté à propos du Collège des Guches et de ses salles de classe. Nous comprenons que ce n'est pas la Commune qui décide mais le centre scolaire et surtout l'éorén qui dicte combien de classes seront ouvertes et pour combien de classes ce syndicat intercommunal est prêt à payer la location.

De cette idée, nous avons pensé faire quelque chose de plus modulable avec le parascolaire où la Commune pourrait louer une salle pour le parascolaire ; avoir une réflexion plutôt sur la globalité parascolaire et scolaire.

Par cette motion, nous avons donné l'ébauche d'une idée dans le centre primaire des Guches mais cela pourrait être une idée qui pourrait prendre place aux Chapons par exemple.

Nous attendons que le Conseil communal nous donne sa vision d'ensemble pour le parascolaire et le scolaire, tout en sachant que l'éorén doit encore donner sa demande de classes d'ici au début de l'été.

Madame Patricia Soerensen, au nom du groupe EAG, prend la parole.

Ensemble à Gauche tient à apporter son soutien à cette motion qui permettra d'envisager l'avenir avec sérénité. Cette solution avait déjà été évoquée en Conseil général lorsque nous avons refusé le projet de salles de classe. J'insiste sur le mot "projet" refusé, et non pas les salles de classe. Ce projet nous semblait mal adapté au besoin des élèves et en-dessous des normes de construction pour les élèves.

Monsieur Alain Sommer (plr) intervient.

Je suis un peu surpris par ce que l'on entend, car cela change d'optique par rapport aux discussions qui avaient eu lieu en fin d'année 2016.

Comme je l'avais demandé en début de séance, examiner ces motions et questions dans l'ordre des dates, aurait permis de prendre position en fonction des réponses qui auraient été données.

Nous sommes dès lors un peu ennuyés pour nous prononcer actuellement.

Madame Elisabeth Moser, Présidente, en est désolée, mais c'est le règlement.

Monsieur Philipp Niedermann, Conseiller communal, prend la parole.

Nous savons tous que nous sommes très à l'étroit aux Guches. Notre souhait est d'y trouver une solution.

Au vu de la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui, nous devons regretter le manque d'investissement dans le bâtiment scolaire à Peseux et quand même le refus du projet de l'annexe des Guches en février 2017.

Comme Madame Mireille Tissot-Daguette l'a bien mentionné, ce n'est pas la Commune qui déclenche cette construction de salles de classe, mais bien l'éorén qui en fait la demande à la Commune, laquelle doit agir.

Le Conseil communal s'est réuni avec l'éorén le 7 février de cette année pour discuter de ces deux classes et, pour l'instant, l'optique est de revenir avec le projet de l'annexe, peut-être un peu remis au goût du jour.

Le Conseil communal, déjà l'année passée, a aussi poursuivi d'autres pistes. Nous parlions du rehaussement de Pamplemousse, du talus des Guches, de Swisscom, sans aller dans les détails. Pour l'instant, le projet de l'annexe a le meilleur rapport qualité-prix, en fonction du coût d'investissement.

Néanmoins, j'ajoute encore que, dans les réflexions en cours, nous envisageons de situer le parascolaire aux Châpons, ce qui ne pourra se faire bien sûr que dans quelques années. L'idée sera d'avoir le parascolaire centralisé, avec toute son infrastructure.

Si cette motion est acceptée, nous pouvons considérer de mener une réflexion de manière plus formelle, un peu plus approfondie et peut-être poursuivre aussi d'autre pistes, notamment ce qui était aussi demandé, soit une solution modulable.

En conclusion, c'est peut-être aussi une opportunité de tirer un trait sur le passé et d'ensemble trouver un consensus, pour investir de manière correcte.

Monsieur Dominik Schneuwly (pvl) intervient à son tour.

Nous pensons bien que le Conseil communal a eu une réflexion sur ce sujet, mais nous demandons que celle-ci soit partagée avec le Conseil général et c'est dans ce sens-là que la motion demande un rapport.

De plus, je désire rappeler où est le fond de la tension existante. C'est tout simplement une question d'horizon de planification. Pour l'éorén, ce dernier est très court, ce qui a engendré fin 2016 un projet précipité. La Commune ne peut pas agir dans le même horizon de planification. Nous proposons ainsi que la Commune extrapole et vienne avec une solution réfléchie.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, apporte un complément.

J'ai bien compris le message et nous n'allons pas revenir sur le passé. Toutefois c'est bien la décision prise à l'époque qui nous met dans la situation actuelle.

Pour répondre à la motion, j'aimerais que cela soit bien compris. Si le Conseil communal fait un rapport sur l'étude scolaire, il faut que l'éorén soit partie prenante. Le Conseil communal ne peut pas agir seul.

Dans le temps, effectivement l'école appartenait aux communes. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. De manière simpliste, nous sommes là aujourd'hui pour construire et payer, car nous devons répondre aux besoins de nos élèves. L'éorén doit être notre partenaire. Un projet uniquement entre le Conseil communal et le Conseil général n'est pas possible.

En février 2018, nous avons eu une réunion avec l'éorén. Il a été clairement dit que l'éorén ne financera pas davantage que le projet proposé à votre Autorité. Si la Commune propose quelque chose de plus grand, l'éorén ne suivra pas.

Madame Mireille Tissot-Daguette (pvl) réagit.

Je vous ai bien entendu, mais j'ai développé la motion en précisant qu'il fallait attendre le début de l'été pour avoir la demande de l'éorén. C'est aussi pour cette raison que nous avons pensé à des projets modulables, car nous ne connaissons pas la demande exacte sur du moyen ou long terme. Pour du court terme, c'est peu faisable de construire de l'immobilier ou d'avoir des projets de grande envergure.

Le modulable pourrait ainsi être pris dans le parascolaire, ce dernier étant de toute façon à la charge de la Commune et non pas à la charge de l'éorén.

Bien que cette motion arrive plus tôt que la demande de l'éorén, c'est une bonne chose dans la chronologie car nous n'attendons pas un rapport dans l'immédiat mais pour une séance du Conseil général en automne, avec le soutien de l'éorén, pour quelque chose de plus grande envergure et dans le moyen terme.

Monsieur Pierre-Yves Jeannin (pvl) intervient à son tour.

Il y a visiblement un problème structurel dans le fonctionnement entre l'éorén et la Commune puisque, ce soir, nous discutons de l'école sans la présence de l'éorén. De même, quand l'éorén discute avec le Conseil communal, les autres personnes ne sont pas là. Cela va toujours être un problème.

Peut-être y a-t-il encore une autre piste de réflexion à faire sur le fonctionnement de l'éorén.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, répond.

Nous pouvons proposer une demande d'entretien et expliquer la discussion de ce soir dans cette séance. Nous verrons tout de suite si l'éorén est partie prenante ou pas. Si l'éorén est d'accord de discuter avec nous tous, le Conseil communal

et le Conseil général, alors tant mieux. Je reviendrai vers vous avec la réponse de l'éorén.

Monsieur Pierre Alain Heubi (eàg) prend la parole.

Je remercie le groupe Vert'libéral pour cette motion que je trouve extrêmement intelligente.

Par contre, je crois que l'on devrait payer une petite thérapie au Conseil communal pour qu'il puisse s'affirmer un peu plus vis-à-vis de l'éorén ! Vous êtes tout petit et vous partez perdant.

Cette motion tombe à point nommé et en travaillant à quelque chose, vous allez avoir plus d'idées et de moyens.

Avec cette attitude de perdant depuis plusieurs années, nous sommes dans une situation où les choses nous échappent. Nous avons parlé de ce projet d'extension dans le talus, du rehaussement de Pamplemousse, pour lequel d'ailleurs nous n'étions pas au courant que ce n'était pas réalisable. Nous devons vous croire sur parole.

Il faut rétablir la démocratie dans cette commune et nous vous demandons d'aller au charbon.

Monsieur Patrice Neuenschwander (eàg) réagit.

Très brièvement, l'éorén n'est pas une instance d'extraterrestres toute puissante. C'est un syndicat intercommunal et la Commune de Peseux, à ma connaissance, a deux représentants dans ce syndicat. Ils sont là pour défendre les intérêts de Peseux. Après c'est le jeu de la démocratie et c'est comme cela que cela fonctionne.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, rectifie.

Cela ne fonctionne pas comme ça. C'est effectivement un syndicat qui regroupe 5 centres; il y a un exécutif et des instances législatives. Toutes les communes liées à l'éorén ont un fonctionnement identique.

Cette régionalisation a été voulue.

Nous sommes maintenant effectivement membre de ce syndicat, l'éducation représente 1/3 du budget de notre Commune. Le budget pour l'éorén est de 100 millions de francs et cela représente pour Peseux environ 8 millions de francs par année.

Pour revenir au fonctionnement de l'éorén, il y a donc, comme à Peseux, un exécutif et un législatif. Le législatif décide. L'exécutif amène les solutions.

Il y a un représentant pour notre Commune, pas deux et ce n'est pas lié à notre "petit" Conseil communal comme vous l'avez malheureusement mentionné.

Monsieur Georges Jourdain (plr) intervient.

Je suis surpris ce soir d'entendre toutes ces discussions. Si au mois de février 2017 l'assemblée avait accepté le rapport, nous n'en serions pas là.

Je suis de plus vraiment désolé d'entendre parler de thérapie pour les Conseillers communaux. Je crois que dans cette salle, il y a d'autres personnes qui devraient faire une thérapie.

Madame Françoise Ferrari (plr) ajoute un point.

Je ne vais pas répéter ce qu'a dit mon excellent collègue, mais c'est vrai que le terme "thérapie" me choque. Pour ma part, j'observe nos Conseillers communaux travailler en respectant les lois, les règlements et ils restent donc dans le cadre de leur compétence. Dire que le Conseil communal de Peseux ne fait pas son travail dans cette affaire n'est pas juste.

Monsieur Alain Sommer (plr) intervient.

Je voulais aussi répondre sur le terme "thérapie", mais cela a été fait. Ce qui m'a autrement choqué est le rôle de "perdant" du Conseil communal. Le rôle de perdant, aux yeux de certains, n'est pas de la faute du Conseil communal, mais de la faute d'un vote d'il y a quelques mois.

Monsieur Pierre Alain Heubi (eàg) réagit.

On essaye de diaboliser un vote du mois de février. Je suis persuadé que les erreurs viennent d'avant. L'augmentation dans les effectifs scolaires est connue depuis plus longtemps par le Conseil communal et les mesures ont été prises "à l'arrache".

Madame Katharina Roth (pvl) prend la parole.

Je suis un peu lassée par cette discussion et ne suis peut-être pas la seule. C'est vrai, il y a eu un vote mais il est derrière nous maintenant.

Ce qui compte aujourd'hui c'est de trouver des solutions valables pour les enfants. Il faut aller de l'avant.

Quant à la question de l'éorén, il faut maintenant proposer une solution qui soit viable.

Nous avons plusieurs problèmes à résoudre actuellement. Si on se met ensemble, avec une réflexion intelligente, en proposant un projet équilibré et intéressant, tant pour la Commune que pour l'éorén, il sera accepté. L'éorén a besoin aussi de notre Commune.

J'entends beaucoup de choses, à gauche et à droite, et je suis vraiment lassée. Trouvons une solution qui tienne la route !

Monsieur Eric Augsburger (eàg) intervient sous forme de motion d'ordre.

Nous débattons maintenant de choses qui n'ont que peu à voir avec le sens de la motion déposée par le groupe Vert'libéral qui demande une étude.

Nous sommes en train de refaire le passé et de donner l'occasion au PLR de faire de l'électoralisme à bon marché.

Je propose au Conseil communal d'aller de l'avant, de discuter avec l'éorén dont la présidente est également du PLR. Il est quand même plus facile de négocier, de planifier avec une présidente qui appartient au même parti que quatre Conseillers communaux de Peseux.

Madame Patricia Soerensen (eàg) prend la parole.

Je rejoins totalement les propos des deux précédents intervenants. Il est urgentissime d'anticiper.

Madame Elisabeth Moser, Présidente, fait passer au vote la motion du groupe Vert'libéral.

La motion du groupe PVL intitulée "pour un véritable centre primaire des Guches" est acceptée par 34 voix contre 1.

8) QUESTION DU GROUPE PLR CONCERNANT "LE MAINTIEN DE LA CLASSE DE 7H SUR LA COMMUNE DE PESEUX"

Madame Elisabeth Moser, Présidente, lit le texte de cette question.

"En date du 20 mars 2018, un certain nombre de parents d'élèves de 6H de Peseux ont reçu une lettre de la direction de l'éorén leur annonçant la fermeture d'une classe de 7H pour l'année scolaire 2018/2019 et, par conséquent, le déplacement de leur enfant vers le collège des Safrières à Corcelles.

On imagine facilement l'incompréhension de ces parents devant une telle décision. En effet, notre commune ne possède-t-elle pas les infrastructures nécessaires pour les trois cycles scolaires ? Lors de la séance d'information du 16 mars 2018 organisée par l'éorén, en présence d'une cinquantaine de parents concernés et des conseillers communaux en charge des écoles (Peseux, Neuchâtel et Corcelles-Cormondrèche), au grand désarroi des parents présents, ils se sont heurtés à la rigidité et à l'impuissance de leurs autorités scolaires et politiques, à savoir qu'ils doivent se soumettre aux décisions du Canton et du Comité scolaire de l'éorén. De plus, on leur a confirmé, lors de cette séance, que les 13 enfants concernés avaient déjà été choisis.

Le PLR de Peseux ne veut et ne peut pas rester insensible au sort de ces élèves subiéreux. Après avoir pris les renseignements nécessaires, il est apparu que la décision de déplacer ces enfants soulève certaines interrogations, par exemple :

- Comment sera géré le transport des élèves (aller et retour) ?
- Comment la sécurité des élèves sera-t-elle assurée lors des déplacements ? Gestion du parascolaire des élèves (avant et après les cours) ?
- Qu'en est-il de l'enseignant de Peseux concerné ?
- Le collège des Safrières ne peut pas prendre en charge les repas de midi des élèves déplacés, alors que c'est possible à Peseux, quelle solution ?

A notre sens, ceci représente une décision politique malheureuse qui voit des enfants de Peseux déplacés, alors que nous possédons toutes les infrastructures sur place.

Selon nous, des pistes sont à explorer afin de garder cette classe à Peseux, en voici quelques-unes :

- Le financement par la commune de cette classe de 7H pour l'année scolaire 2018/2019.
- La reprise du projet d'extension du collège des Guches (refusé au Conseil Général du 23.02.2017).

Quelles sont les mesures/démarches que le Conseil Communal a entreprises et envisage d'entreprendre afin de maintenir cette classe de 7H à Peseux ?

Je vous remercie.

Au nom du groupe PLR de Peseux
Jacques Oberli"

Monsieur Jacques Oberli, au nom du groupe PLR, prend la parole pour développer la question.

Ceci concerne l'avenir immédiat de ces élèves à partir du mois d'août prochain.

Après avoir eu des séances d'information, après avoir reçu des courriers, nous ne pouvons pas dire que la situation ait avancé dans le sens des parents d'élèves. La question concerne vraiment les mesures à court terme que nous pouvons prendre pour cette classe afin qu'elle reste sur le territoire de Peseux.

Monsieur Philipp Niedermann, Conseiller communal, prend la parole.

Le groupe PLR demande quelles sont les démarches que le Conseil communal a entreprises et envisage d'entreprendre.

Le Conseil communal ayant pris mesure de l'ampleur des soucis que cette fermeture de classe crée pour les parents de Peseux, a proposé deux éléments de solution. Premièrement, offrir de la place additionnelle aux Guches et, deuxièmement, mettre en place une table de midi supplémentaire, gérée par la Commune, à proximité des Guches. Cette dernière sera située au terrain de Rugin, proche du collège. Cette proposition a été adressée à l'autorité compétente pour l'organisation des classes, c'est-à-dire l'Autorité scolaire du Centre de La Côte, dans laquelle celui qui vous parle défend les intérêts de la Commune de Peseux. Comme cela a déjà été dit, l'Autorité scolaire du centre n'a cependant pas donné suite à cette proposition. Il faut bien savoir que pour la fermeture des classes, au niveau du Centre de La Côte sur les trois communes, c'est bien le comité scolaire qui est responsable. Ce dernier a maintenu la fermeture d'une classe. Dès lors, le déplacement d'un nombre important d'élèves devient inévitable et normalement, cela devrait être dans le sens du moins grand nombre de déplacements.

Une autre piste de solution proposée par le groupe PLR est le financement par la Commune d'une classe additionnelle. Il s'avère que l'éorén, par souci d'équité, n'entre pas en matière sur cette proposition.

Une deuxième piste envisagée dans la question est la reprise du projet d'extension du collège des Guches, refusé au Conseil général en février 2017. Nous en avons déjà parlé ce soir. Cette solution existe et risque bien, au final, d'être celle qui sera retenue, en fonction des autres études qui vont être menées.

A court terme, et comme convenu le 7 février dernier, l'éorén va nous confirmer, ou pas, le besoin des deux classes additionnelles à la prochaine rentrée scolaire. Si ce besoin est avéré, la Commune a le devoir de mettre à disposition la place nécessaire ou d'investir en conséquence, en accord avec l'éorén.

Il est important de mentionner que le financement passe alors par l'éorén. En effet, l'éorén paie l'amortissement. La Commune retrouve donc ses coûts, ce qui est important pour les finances communales.

J'en arrive aux questions plus détaillées liées aux modalités du déplacement.

Le transport des élèves aux Safrières se fera en bus TransN à partir de l'arrêt du Vignoble. Il est à noter que l'éorén paie l'abonnement dans ce cas. Quant au déplacement aux Charmettes, les distances étant faibles, il peut se faire à pied.

Pour la sécurité des élèves, la Commune va mettre en place un patrouilleur additionnel au passage piétons, vers l'arrêt de bus du Vignoble, pour le sens du retour.

L'effectif des enseignants est l'affaire du centre scolaire, la Commune n'étant pas impliquée dans l'engagement de ceux-ci.

Concernant l'accueil parascolaire, y compris les tables de midi, la Ville de Neuchâtel entreprend des démarches pour faire de la place à la structure parascolaire à proximité des Charmettes, lesquelles sont bien avancées. La Commune de Peseux entreprend quant à elle des démarches pour proposer une table de midi additionnelle proche des Guches, au terrain de Rugin. Etant donné qu'à priori les structures parascolaires aux Safrières sont pleines, ceci permet aux élèves scolarisés à cet endroit de rejoindre les structures parascolaires de Peseux en bus, moyennant un trajet de trois arrêts. Ils peuvent à partir de là (arrêt du Temple) rejoindre l'accueil Au Quai 4 ou, avec un dénivelé de 52 m, la nouvelle table de midi de Rugin. Notre commune voisine, Corcelles-Cormondrèche, a aussi signalé sa volonté d'entrer en discussion pour des cas spécifiques.

En conclusion, les trois communes font tout pour garantir un accueil parascolaire adéquat.

Madame Françoise Ferrari (plr) intervient.

Tel que vous venez de nous l'expliquer, cela laisse supposer que c'est déjà décidé. Je rappelle la question posée au bas de notre texte, en caractères gras : "Quelles sont les mesures/démarches que le Conseil communal a entreprises et envisage d'entreprendre afin de maintenir cette classe de 7H à Peseux ?"

Voilà notre souci pour les parents qui sont présents ce soir et pour leurs enfants qui attendent une réponse.

Monsieur Eric Augsburger (eàg) annonce une motion d'ordre.

Lorsqu'il s'agit d'une question, normalement les Conseillers généraux ne sont pas invités à s'exprimer à moins qu'on demande, en vertu de l'art. 36, l'ouverture de la discussion.

J'aimerais qu'on respecte ce genre de formalité.

Madame la Présidente, pouvons-nous demander l'ouverture de la discussion en vertu de l'art. 36 du règlement général ?

Madame Elisabeth Moser, Présidente, cite ce qui suit.

"N'importe quel membre du Conseil général peut demander la discussion sur un sujet qui n'est pas à l'ordre du jour, sachant qu'aucune décision ne sera prise à la suite de cette discussion.".

Monsieur Alain Sommer (plr) précise.

J'ai le règlement sous les yeux. L'art. 35 traite de la question mais ne stipule pas que la discussion n'est pas ouverte, contrairement à l'art. 34 qui concerne l'interpellation où il est clairement indiqué "aucune discussion n'est ouverte".

Nous pouvons donc interpréter que les questions sont ouvertes à la discussion.

Madame Elisabeth Moser, Présidente, répond.

Les interprétations sont sujettes à interprétation !

Si quelqu'un demande qu'on discute d'un point qui n'est pas à l'ordre du jour, j'attends votre demande.

Monsieur Alain Sommer (plr) rétorque que la question figure bien à l'ordre du jour.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, pose une question.

Comme la discussion n'est pas ouverte, puis-je répondre quand même au groupe PLR ?

Madame Elisabeth Moser, Présidente, lui répond que le Conseil communal peut s'exprimer après une question.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, reprend.

Dès que le Conseil communal a eu connaissance de la fermeture de la classe, nous avons mis rapidement sur pied une solution de repas de midi à Rugin pour 20 à 25 personnes. Cela a été aussi également transmis à l'éorén.

Nous ne maîtrisons pas la base de calcul selon laquelle l'éorén, soit le Centre de La Côte, a décidé de fermer cette classe. Il me semble que le Conseil communal n'a pas eu connaissance qu'il y avait une fermeture obligatoire suite à un manque de classe.

C'est une décision prise stratégiquement par l'éorén et cela devient maintenant une question politique.

Il est toujours très délicat de s'exprimer en l'absence de l'autorité qui a pris cette décision.

Monsieur Patrice Neuenschwander (eàg) prend la parole.

Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris la réponse du Conseil communal.

Madame Elisabeth Moser, Présidente, l'interrompt et précise.

Ou vous demandez maintenant, à la fin des questions, que l'on discute d'un sujet qui n'est pas à l'ordre du jour, ou on va plus loin.

Monsieur Patrice Neuenschwander (eàg) demande alors l'ouverture de la discussion.

Madame Elisabeth Moser, Présidente, lui demande de préciser sur quel point il souhaite la discussion et il lui est répondu qu'il s'agit du point traité actuellement, soit le point 8) de l'ordre du jour.

Madame Christiane Hofer (plr) précise ce qui suit.

La personne qui répond à la question doit demander si la réponse est satisfaisante. Puis la personne qui a présenté la question se déclare satisfaite ou pas et cela s'arrête là.

Excusez-moi, j'ai fait une erreur, ceci concerne une interpellation.

Monsieur Eric Augsburger (eàg) donne une suggestion.

Madame la Présidente, je vous propose de demander si quelqu'un s'oppose à l'ouverture de la discussion et si ce n'est pas le cas, nous entrerons en discussion.

Madame Elisabeth Moser, Présidente, demande si quelqu'un s'oppose à l'ouverture de la discussion sur la question du groupe PLR.

Personne ne s'y opposant, le débat reprend.

Monsieur Patrice Neuenschwander (eàg) reprend la parole.

Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris la position du Conseil communal. Me semble-t-il, il est représenté à l'éorén et il devait donc être au courant des décisions prises par l'éorén.

J'aimerais maintenant qu'on soit parfaitement clair ce soir. Quelle est la position du Conseil communal ? Va-t-il respecter la décision prise démocratiquement par le syndicat de l'éorén ou va-t-il ouvrir, à l'encontre de cette décision, une classe supplémentaire, ou deux, à Peseux de sa propre initiative en la finançant lui-même ?

Monsieur Michel Rossi, Conseiller communal, répond.

Nous avons dit précédemment que l'éorén ne va pas entrer en matière, même si c'est nous qui finançons. Cela ne sert à rien de financer une classe si l'éorén ne va pas nous écouter.

Je vous rappelle que, depuis la régionalisation de l'école, les autorités communales n'ont plus de prise de pouvoir sur ce qui se passe. C'est un syndicat intercommunal. Un vote se fait et la décision de l'éorén est donc de fermer cette classe aux Guches. Nous avons écrit à Madame Weber, Présidente de ce comité de direction, pour pouvoir maintenir cette classe à Peseux. Le Conseil communal l'a fait par sa lettre du 2 mai 2018. Vous l'avez reçue en copie. Nous écrivions notamment : *"Nous nous permettons de rappeler qu'il y a une absence de concept global dans la solution retenue, contrairement à ce que notre commune est prête à mettre en place"*. Nous demandions également une rencontre avec ce comité scolaire.

Plus que cela, le Conseil communal ne peut pas faire. Nous ne pouvons pas ouvrir une classe en la finançant nous-mêmes. Si l'éorén ne veut mettre personne dans cette classe, il n'y aura personne !

La Commune de Peseux n'engage pas les enseignants, c'est le rôle de l'éorén. Nous n'avons aucune prise sur les ressources humaines des Guches et des Coteaux. Le canton est divisé en cercles scolaires. La situation est la même, que ce soit aux Cerisiers ou à La Fontenelle.

Si La Fontenelle ferme une classe et envoie des enfants à Neuchâtel, les Conseillers communaux de Val-de-Ruz pourront se battre comme nous.

Monsieur Georges Jourdain (plr) prend la parole.

Nous avons peut-être perdu une bataille, mais nous n'avons pas perdu la guerre.

Je demande aux Conseillers généraux, ainsi qu'au Conseil communal, d'aller même plus loin, soit au Conseil d'Etat. Il ne faut pas oublier que nous sommes presque 6'000 habitants dans notre commune. Nous ne devons pas toujours nous soumettre.

Encore une fois, je demande à cette assemblée et au Conseil communal d'essayer d'aller plus haut, au Conseil d'Etat.

Monsieur Jacques Oberli (plr) intervient à son tour.

De la part de mon groupe et j'espère aussi des autres Conseillers généraux, nous enjoignons le Conseil communal à faire tout ce qu'il peut auprès de l'éorén pour faire changer cette décision malheureuse.

Je ne sais pas sous quelle forme nous pourrions faire cela, mais il faudrait nous mettre tous ensemble et soutenir le Conseil communal pour qu'il puisse partir fort de cela pour plaider notre cause.

Peut-être faire un vote de soutien ? Cela serait important.

Madame Mireille Tissot-Daguette (pvl) prend la parole.

J'entends bien qu'il est désagréable de faire bouger des enfants et de fermer des classes.

Au niveau cantonal, il a été décidé d'avoir une moyenne de 19 élèves par classe et il n'est pas possible d'avoir cela si des enfants restent aux Charmettes, aux Guches et aux Safrières. En conséquence, il faudra en faire bouger, que ce soit des enfants de Corcelles ou de Peseux. Il y aura de toute façon des élèves qui vont être déplacés.

Neuchâtel est une grande commune et certains enfants ne vont pas dans le collège le plus proche, mais doivent prendre le bus.

Nous sommes dans un canton qui n'a pas beaucoup d'argent et qui doit rationaliser certaines choses. Ainsi, soit nous déplaçons des élèves de Peseux, ce qui est très dommage, soit ce sera des élèves de Corcelles. Mais, de toute façon, des élèves vont devoir bouger.

Personnellement, j'ai grandi à Montmollin. J'ai fait mon école enfantine à Coffrane. Je suis ensuite descendue en 6^{ème} à Peseux. J'ai eu d'autres amis, je n'ai pas été perturbée. Ce sont des choses qui peuvent arriver.

Le Conseil communal a peu de marge de manœuvre sur cette décision de l'éorén.

Monsieur Njo Moubiala (eàg) prend la parole.

Nous avons ce soir parmi nous des enfants qui sont préoccupés par leur situation et qui devront être demain à l'école. Je m'inquiète au vu de l'heure (21h00).

Pouvons-nous prendre acte, continuer notre discussion et libérer les enfants pour qu'ils puissent rentrer chez eux ?

Madame Françoise Ferrari (plr) intervient.

C'est vrai que c'est un peu tard, mais je pense que les enfants sont intéressés de savoir si on s'occupe d'eux dans cette commune.

Peseux est une grande commune. Je sais qu'il y a des règles, des coûts mais je plaide pour les enfants ce soir et pour leurs parents. Je suis née à Peseux et j'y suis revenue pour que mes enfants aillent à l'école à Peseux, dans ma commune.

De plus, les parents travaillent pour la plupart, ils ne rentrent peut-être pas dîner.

Je pense que c'est important de savoir ce soir si nous pouvons remettre en cause cette soi-disant décision qui aurait déjà été prise. Je suis très déçue ce soir d'apprendre cela.

Je tiens encore à rappeler une base légale, puisque c'est mon métier. La loi d'organisation scolaire, à l'art. 25, al. 1, issue de la Constitution fédérale précise ce qui suit : *"Fréquentation de l'école obligatoire - Les élèves fréquentent le cercle scolaire de la commune qu'ils habitent."*

Vous me direz que nous sommes déjà dans le cercle scolaire, Neuchâtel, Corcelles, Peseux. Mais je pense aux familles et aux enfants.

De combien d'élèves manque Peseux ? Nous parlons de 13 élèves qui seraient déplacés. Il en faudrait 19 pour maintenir une classe. Et si 6 enfants emménagent à Peseux d'ici le mois d'août, qu'allons-nous faire ? Avons-nous pensé à cela ?

Monsieur Eric Augsburger (eàg) intervient.

Je tiens tout d'abord à saluer l'intervention courageuse de Madame Tissot-Daguette qui prend le risque de se mettre des parents à dos, parce qu'elle dit la vérité. Il y a un règlement; nous avons délégué l'autorité à l'autorité scolaire.

Nous pouvons être pétris de bonnes intentions, comme c'est le cas du PLR, mais croyez-vous qu'une intervention de notre part et du Conseil communal vis-à-vis du Conseil d'Etat va changer quoi que ce soit ? Vous croyez qu'avec cette demande, le Conseil d'Etat pourra réviser la loi ? Ce n'est pas le Conseil d'Etat qui pourrait le faire, mais le Grand Conseil.

D'autre part, tout le monde se plaint des déficits budgétaires importants dans notre canton, une majorité qualifiée du Grand Conseil, dont le PLR, a refusé d'ailleurs le budget 2018 de l'Etat, sous prétexte que le déficit était trop important, et ce soir le PLR vient nous dire qu'il faut intervenir.

On crée par là-même une situation exceptionnelle sur laquelle pourraient se prévaloir d'autres parents dans tout le canton. Je comprends bien le désarroi des parents concernés mais cette situation existe dans toutes les communes du canton, pas seulement à Peseux. En cela, j'accepte aussi la réponse de Monsieur Rossi qui a aussi eu le courage, au nom du Conseil communal, de citer les choses.

Certes ce soir ma position n'est pas populaire, elle est simplement réaliste et j'enjoins le parti libéral-radical à être cohérent avec les positions qu'il tient sans cesse dans ce canton sur les économies budgétaires. S'il n'y avait pas d'économie à réaliser, il n'y aurait pas de disposition qui serait prise par l'Etat pour augmenter la moyenne du nombre d'élèves dans les classes. C'est une conséquence directe du déficit budgétaire. Ouvrez les yeux Messieurs, Dames !

Monsieur Jacques Oberli (plr) prend la parole.

Je m'inscris en faux par rapport à ce que vous venez de dire. Dans cette assemblée, si nous ne pouvons rien faire, alors plus personne ne le peut. Nous n'avons plus qu'à lever la séance.

Bien entendu, le déplacement d'élèves n'est pas un problème gravissime, mais c'est une mauvaise décision. Les élèves ne peuvent pas manger sur place. Nous aurions probablement eu la capacité, encore maintenant, d'avoir la place pour ces élèves. Cela n'a pas été décidé comme ça au niveau de l'éorén et ce n'est pas de la faute de la Commune.

Nous essayons ce soir de trouver une solution, maintenant.

Monsieur Philipp Niedermann, Conseiller communal, prend la parole à son tour.

Par rapport à la loi sur l'organisation scolaire citée précédemment, l'art. 25 à son alinéa 1 précise en effet que la scolarité se fait dans l'école du cercle scolaire de la commune qu'on habite.

Toutefois, l'al. 2 dit que "*l'autorité compétente ou le département peuvent déroger à l'alinéa 1 si des questions d'organisation ou de bonne marche de l'école l'exigent*".

Monsieur Pierre-Yves Jeannin (pvl) pose une question.

Y a-t-il des voies de recours contre la décision de l'éorén ?

Monsieur Philipp Niedermann, Conseiller communal, répond.

A ma connaissance, étant donné qu'il s'agit d'une mesure organisationnelle, il n'y a pas de voie de recours. On peut le regretter mais c'est la situation.

Monsieur Patrice Neuenschwander (eàg) intervient.

La solution serait que Peseux continue sa politique d'isolement, quitte le syndicat et, en conséquence, qu'elle s'arrange elle-même pour gérer ses écoles. Pour autant je ne suis pas sûr que ce soit la bonne solution.

Madame Françoise Ferrari (plr) réagit.

Je ne veux pas ici rajouter davantage sur la question juridique concernant l'éventuel recours qu'il pourrait y avoir, car ne n'est pas le lieu de le faire. Le Conseil communal devrait pouvoir nous renseigner sur cette question.

Madame Elisabeth Moser, Présidente, propose, s'il n'y pas plus de demande de parole, de passer au point suivant de l'ordre du jour.

Monsieur Alain Sommer, au nom du groupe PLR, demande une suspension de séance de quelques minutes.

Madame Elisabeth Moser, Présidente, l'accorde. Il est actuellement 21h15 et la séance reprendra à 21h25.

A 21h25, la séance reprend.

Monsieur Eric Augsburger (eàg) prend la parole.

Encore une fois, nous pouvons tout à fait nous associer aux propos du PLR qui demanderait l'intervention du Conseil communal et du Conseil général auprès du Conseil d'Etat. Ce faisant, nous nous donnerions tous une bonne conscience, nous repartirions ce soir le cœur léger et ferions croire aux parents que tout va se résoudre. Vous le savez très bien, Mesdames, Messieurs, ce ne sera pas le cas. Vous ne ferez pas plier le Conseil d'Etat, simplement avec des bonnes intentions.

Je suis quand même étonné que des personnes qui sont expérimentées en politique dans cette salle veuillent partir sur cette voie-là.

Ce que je suggère plutôt aux parents c'est de déposer une motion populaire ! Allez au Grand Conseil. Il faut récolter 100 signatures. Vous en avez obtenu, par votre courrier, 81. C'est un beau score que je salue. En en récoltant 19 de plus, sur la base d'une motion populaire, vous déposez une modification de loi au Grand Conseil.

Notre Autorité, pas plus que le Conseil communal, n'a de pouvoir pour satisfaire vos revendications.

Je suis aussi étonné que certains dans cet hémicycle surfent sur, ce que j'appelle quand même, du populisme. Soyons réalistes et disons ce qu'il faut faire à ces parents, non pas des bonnes intentions, mais déposer une motion populaire !

9) QUESTION DU GROUPE EAG CONCERNANT LE "DEPLACEMENT DES ELEVES DE 7H"

Madame Elisabeth Moser, Présidente, lit le texte de cette question.

"Pourquoi le Conseil communal n'a-t-il pas respecté la décision de son représentant à l'Autorité scolaire du Centre de La Côte concernant le déplacement d'élèves aux collèges des Safrières et des Charmettes ?

Quelle est la raison de ce désaveu ?

Pour le groupe Ensemble à Gauche, Patricia Sörensen"

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, prend la parole.

Tout d'abord, concernant le terme "désaveu", je précise que nous n'avons jamais désavoué l'autorité de l'éorén. Nous sommes là pour soutenir nos citoyens, les parents, nous avons une responsabilité.

Nous avons aussi eu une réflexion pour savoir sur quelle base l'éorén avait pris sa décision.

Monsieur Philipp Niedermann, Conseiller communal, précise encore.

Ce n'est pas le représentant de la commune à l'autorité scolaire qui prend une décision, c'est l'ensemble de l'autorité scolaire qui vote une décision, soit le directeur, le directeur adjoint et des représentants des Conseils communaux.

10) QUESTION DU GROUPE EAG CONCERNANT "LA CREATION DE SALLES DE CLASSE"

Madame Elisabeth Moser, Présidente, lit le texte de cette question.

"Nous apprenons, par la presse (Arcinfo), qu'un rehaussement du collège de Pamplemousse est impossible et qu'un projet de construction dans le talus au sud du collège des Guches est trop cher.

A l'évidence, des études ont dû être menées pour arriver à ces conclusions.

Pour quelle(s) raison(s) le Conseil général n'en a-t-il pas été informé ?

Pour Ensemble à Gauche, Patricia Sörensen"

Monsieur Michel Rossi, Conseiller communal, prend la parole.

Il y a eu deux études. Concernant le rehaussement pour Pamplemousse, nous avons reçu, en date du 6 novembre 2017 de la Maison Erne, soit la Maison qui a fabriqué Pamplemousse, une synthèse disant ceci : "nous recommandons d'abandonner l'idée de surélever le bâtiment". Ce dernier avait coûté CHF 2'351'000.00. Pour remettre un seul étage, nous aurions dû dépenser CHF 1'645'000.00. En effet, il y aurait eu toutes les fondations à consolider et il aurait fallu pratiquement démonter tout le collège.

Puis concernant le talus des Guches, il y a eu une offre de CHF 2'040'000.00 mais l'éorén n'est pas entrée en matière.

Parallèlement à ces deux études, nous vous avions présenté à l'époque notre rapport de CHF 545'000.00 pour deux salles de classe. Nous n'avions donc pas jugé utile de vous informer de ces deux études, dont les montants étaient impossibles.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, ajoute un point.

Le temps est en effet très court quand on reçoit des motions et des questions.

Je suis toutefois surpris car le sujet abordé dans cette question a été traité à travers les Commissions technique et financière. Peut-être le message ne passe-t-il pas alors dans vos groupes. Ces informations doivent circuler.

Si ce n'est pas le cas, il n'y a pas de souci, vous pourrez obtenir ces renseignements. Nous travaillons en toute transparence.

Monsieur Pierre Alain Heubi (eàg) demande l'ouverture de la discussion.

Madame Elisabeth Moser, Présidente, l'accorde, personne ne s'y opposant.

Monsieur Pierre Alain Heubi (eàg) reprend.

Je fais partie de la commission financière mais je n'ai jamais vu de prix concernant Pamplemousse.

On nous a toujours dit que c'était facile de rehausser. Et si nous n'avons pas choisi Pamplemousse, c'était pour des raisons pédagogiques car il ne fallait pas mélanger les âges des enfants, mais jamais pour des raisons de coûts.

Monsieur Michel Rossi, Conseiller communal, prend la parole.

Je vous rappelle que c'est seulement au moment de la construction de Pamplemousse qu'un étage supplémentaire avait été ajouté. La mémoire est faussée, les gens croyant qu'il est facile de rehausser après la construction faite.

Nous avons après demandé une étude de faisabilité à la Maison Erne qui nous a alors expliqué qu'il faudrait tout démonter pour reconstruire. L'étage supplémentaire avait été déjà posé à l'époque.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, ajoute encore un point.

S'il n'y a effectivement pas eu cette information, c'est regrettable et il faudra reprendre la discussion.

Pour Pamplemousse, pour des raisons techniques, c'est une réalisation que nous ne pouvons plus envisager.

11) QUESTION DU GROUPE EAG CONCERNANT "LE FUTUR QUARTIER DES CHAPONS"

Madame Elisabeth Moser, Présidente, lit le texte de cette question.

"Le futur quartier des Chapons va transformer profondément le visage de notre village, ne serait-ce que par la modification des circulations qui en résulte. Le Conseil communal a-t-il prévu de consulter la population par rapport à ce complexe d'utilité publique ? Le faire à point nommé permettra sans aucun doute d'éviter des blocages malheureux. Par ailleurs, est-ce que la Commune de Peseux a envisagé un partenariat avec la Ville de Neuchâtel pour cet ambitieux projet ?

Pierre Alain Heubi"

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, prend la parole.

C'est un sujet qui a été déjà bien discuté en commissions. Cela me permet aussi de vous donner la mise à jour du dossier.

Le cahier des charges, en partenariat avec la Migros et Procimmo, est finalisé. D'ici deux semaines environ, celui-ci sera envoyé aux autres acteurs.

Nous avons un rendez-vous prévu avec la Migros, l'acteur foncier le plus important de Peseux, pour rediscuter. Nous avions déjà eu un entretien en début d'année durant lequel la Migros s'est clairement positionnée. Nous avons été déçus et avons dû trouver des consensus. Vous le savez, la Migros est un commerçant et cela veut dire : commercial - voiture - béton ! Nous ne partageons pas tout à fait cette optique.

Le projet des Châpons ne consiste pas seulement en une halle de gym triple. Nous faisons une étude pour un nouveau centre.

Tout ce qui est mentionné dans le cahier des charges va être transposé sur un plan directeur sectoriel. Pour ce plan, il faut compter 2018 et 2019. C'est comme un plan d'aménagement communal (PAL), mais pour un secteur. Le processus est identique : il faut aller auprès de l'Etat et nous avons obtenu un rendez-vous. Nous allons donc présenter à l'Etat, fin juin, notre vision de Peseux.

Le but de cette visite est d'obtenir l'autorisation du canton de pouvoir déroger pour ce plan directeur sectoriel. Il ne s'agit donc pas uniquement des Châpons, mais aussi de la H10, de la place de la Fontaine, de la rue du Lac jusqu'à l'avenue Fornachon, des rues Ernest-Roulet et Jämes-Paris et de tous les commerces. C'est une zone de 1'000 m² environ.

Une fois le processus du plan directeur sectoriel terminé, la population sera alors comprise dans la suite du projet.

Pour avoir l'accord définitif de l'Etat, nous devrons ensuite présenter ce plan à votre Autorité et il y aura ensuite la mise à l'enquête.

Vous vous demandez peut-être pourquoi ne pas attendre le PAL, prévu à l'horizon 2023-2024. Nous essayons avec le plan directeur sectoriel de gagner deux ans.

Par contre, déjà cette année, les Commissions de mobilité et technique vont recevoir des convocations pour les premiers ateliers qui se feront avec le RUN et la COMUL. Il y aura 3 ateliers cette année et 2 l'année prochaine pour traiter de plusieurs thématiques, notamment économie, nature, transport, environnement.

Il faut aussi tenir compte de la fin de la législature en 2020. Le but du Conseil communal est de "bétonner" une partie du PAL. Cela veut dire que l'avant-projet doit être prêt en 2020. Pour le plan directeur sectoriel, c'est la même chose pour la fin 2019, voire début 2020. Tout doit être mis en place.

Concernant un partenariat avec la Ville de Neuchâtel, oui bien sûr, il y en aura. Ce n'est pas seulement les égouts que nous partageons !

Nous devons maintenant nous concentrer sur le présent et il s'agit des salles de gym triples. L'éorén n'a plus assez de place pour les élèves, les sociétés locales n'ont plus de place non plus à Peseux. D'ailleurs le 1^{er} mai dernier, nous avons eu une séance avec la Ville de Neuchâtel. La Ville est partie prenante de ce projet, au contraire de Corcelles-Cormondrèche qui a construit, seule, une salle de gymnastique.

Sachez encore que l'étude, au début, prévoyait aussi des salles de gymnastique à l'Anneau de Colombier. La partie sanitaire, vestiaire et douches avait déjà été prévue de manière à construire des salles au-dessus. Il y a donc des réflexions qui vont se faire pour voir dans quelle mesure ce dossier pourra être réactivé avec Milvignes.

12) QUESTION DU GROUPE EAG CONCERNANT "LA FERMETURE DU GUICHET SOCIAL DE LA COTE"

Madame Elisabeth Moser, Présidente, lit le texte de cette question.

"*Lors de la campagne précédent la votation sur la fusion de Peseux avec Neuchâtel, Corcelles-Cormondrèche et Valangin, les opposants à ladite fusion (dont 3 conseillers communaux) ont fait campagne contre ce regroupement de quatre communes arguant que Peseux y perdrat des prestations de proximité.*

Le Conseil communal peut-il nous confirmer que deux ans après le refus de la fusion le Guichet social régional de La Côte va fermer et que les citoyens de Peseux - retraités, personnes au bénéfice de l'aide sociale, étudiants en quête d'une bourse, familles ayant besoin de subsides pour l'assurance maladie - devront se rendre dans les bureaux du Guichet social de Neuchâtel, à la rue Saint-Maurice, pour obtenir du soutien ?

Plus précisément, nous attendons du Conseil communal qu'il réponde de façon détaillée aux questions suivantes et qu'il nous donne copie écrite de la convention passée avec la Ville de Neuchâtel à ce sujet :

- 1. La disparition du Guichet social régional de la Côte n'est-elle pas une conséquence directe du refus de la fusion par les subiéreux ?*
- 2. Combien coûtera très exactement à Peseux chaque année la délégation à la Ville de Neuchâtel des missions de notre service social ? Y a-t-il un surcoût de dépenses par rapport la situation actuelle ?*
- 3. Les actuels collaborateurs du Guichet social de Peseux sont-ils tous réengagés par la Ville de Neuchâtel, au même pourcentage et avec un salaire identique ?*

4. Que deviendront les locaux de notre actuel service social une fois fermé, qui avaient été transformés à grand frais il y a quelques années ?
5. Une permanence quelques après-midi par semaine à Peseux est-elle prévue ou faudra-t-il toujours se rendre en ville pour discuter de nos problèmes ?
6. Est-il exact que Peseux perd toute autonomie dans le traitement des dossiers et les décisions d'octroi de subsides pour lesquels le Service de l'action sociale de la Ville de Neuchâtel sera seul compétent ?
7. Le Conseil communal peut-il nous expliquer pourquoi Corcelles-Cormondrèche favorable à la fusion n'a-t-il plus voulu collaborer avec Peseux au sein du Guichet social régional de La Côte ?
8. Le Conseil communal pense-t-il qu'il se justifie encore pour notre commune d'avoir une direction des services sociaux ?
9. Enfin, rappelons que, si la fusion avec nos communes voisines et amies avait eu lieu, nous aurions gardé une antenne du service social à Peseux. Aussi le Conseil communal n'admet-il pas que le refus de la fusion pénalise avant tout nos concitoyens les plus fragiles ?

Nous attendons du Conseil communal des réponses précises et circonstanciées à nos questions et nous nous réservons la possibilité de demander l'ouverture de la discussion au sujet des réponses données si celles-ci ne sont pas satisfaisantes.

Ensemble à Gauche."

Monsieur Roger Poirier, Conseiller communal, répond à cette question, point par point.

1. Non, car nous avons parlé de garder une antenne à Peseux, mais il est très vite apparu que la Ville de Neuchâtel ne souhaitait pas avoir du personnel hors de ses locaux, pour une maîtrise de l'information et de l'organisation.
2. Il y a effectivement une légère augmentation de CHF 65'000.00 par année. C'est aussi difficile de comparer car nous avons chaque année des augmentations de prestations. La projection estimée par la Ville de Neuchâtel serait de CHF 569'880.00 pour l'année prochaine. Notre guichet nous coûtait bien meilleur marché, autour de CHF 470'000.00 à CHF 500'000.00, comme les années précédentes. Nous avons toujours dit que le Guichet fonctionnait à moindre coût.

3. Ils sont tous réengagés avec de légères modifications dans les prestations, mais il faudrait tout analyser, par contre leur temps de travail est maintenu. C'est le statut de la Ville de Neuchâtel qui est pris en compte ceci par égalité de traitement. Vous avez demandé à avoir la convention, celle-ci vous est maintenant distribuée. Elle a été signée il y a une dizaine de jours.
4. Les locaux du Service de l'action sociale seront adaptés durant l'année 2019. Le Conseil communal va réfléchir à la réorganisation des locaux dans l'administration. On va se donner le temps et ne pas prendre des décisions dans la précipitation.
5. Non, aucune permanence n'est prévue, ceci pour les mêmes raisons que celles évoquées au point 1. Cependant, pour les personnes à mobilité réduite qui en feraient la demande, les employés se déplaceraient, comme ils le font déjà sur Corcelles-Cormondrèche.
6. Oui, nous aurons simplement des rapports trimestriels, tout comme Corcelles-Cormondrèche à ce jour. Je vous rappelle que c'est l'ODAS (Office cantonal de l'action sociale) qui est l'organe supérieur pour le contrôle des dossiers.
7. C'est pour une raison de coût semble-t-il. Nous avons voulu en son temps avoir des contacts, mais nous n'avons jamais eu de réponses. La rencontre a eu lieu une fois la décision prise par Corcelles-Cormondrèche et les autorités de cette commune nous ont informés qu'ils voulaient se rapprocher de Neuchâtel sans autre explication.
8. Oui, car il faut bien un répondant pour la Ville de Neuchâtel, car ce sont des montants importants qui sont en jeu. Je vous rappelle d'autre part que le directeur des services sociaux s'occupe aussi d'autre services.
9. Les autorités de la Commune de Corcelles-Cormondrèche, je vous le rappelle, ont aussi mis leurs concitoyens dans la même situation que nous. En effet, s'ils étaient restés avec Peseux, le Guichet Social serait toujours là. Cette décision était politique par rapport à une situation; ils en avaient le droit et ils l'ont fait sans réfléchir plus loin. A l'heure actuelle, une bonne collaboration vaut mieux qu'une mauvaise fusion.

13) INFORMATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur Michel Rossi, Conseiller communal, prend la parole.

Comme vous le savez, la Commune de Peseux possède un bâtiment à la rue du Château 2. L'immeuble est mitoyen avec le bâtiment sis à la rue des Granges 8, qui lui, est propriété de la Paroisse de La Côte.

Cette dernière s'est approchée du Conseil communal car elle souhaite revaloriser son bien et il y a de nombreuses synergies possibles si nous engageons une réflexion commune.

Le Conseil communal a déjà engagé une réflexion pour une réfection complète de ce bâtiment qui fait partie du patrimoine financier. Un projet a été réalisé et chiffré. Toutefois, celui-ci ne permet pas d'y inclure un garage et un terrain au sud à l'usage des habitants, du fait que cette parcelle appartient à la Paroisse.

En nous regroupant avec la Paroisse, les deux points précédés ne sont plus des obstacles et la desserte des deux immeubles peut devenir commune. La Paroisse a donc proposé à la Commune de s'associer à son projet. Comme ses moyens sont limités, et les nôtres aussi, elle a proposé de confier la réfection des deux immeubles, qui n'en deviendront plus qu'un par la suite, à des entrepreneurs locaux. Ces derniers devront assumer l'entier des frais et deviendront propriétaires du nouvel immeuble. En contrepartie, ils devront céder les appartements aux deux ex-propriétaires pour une valeur équivalente à celle des immeubles avant les travaux.

Le bilan de cette opération est le suivant. Il y aura une plus-value pour le quartier puisque les deux immeubles actuels seront refaits dans l'esprit du bâti déjà restauré. La Paroisse devra peu investir et souhaite conserver un espace d'accueil qu'elle financera elle-même et elle pourra continuer à exercer ses activités habituelles, car elle sera propriétaire des locaux dont elle aura besoin.

La Commune n'aura pas ou peu à investir et elle sera propriétaire d'une ou plusieurs unités d'habitation de rendement dans la future copropriété, qui rapportera plus que ce que rapporte l'immeuble actuel, vu son état.

Les habitants de ce nouvel immeuble pourront bénéficier au sud d'un jardin et d'un parking souterrain. La commission financière a déjà été informée il y a quelque temps des discussions engagées avec la Paroisse et, actuellement, des discussions sont en cours avec les entrepreneurs pour déterminer la valeur des échanges.

Actuellement, l'immeuble sis Château 2 nous rapporte environ CHF 13'000.00 par année de location. Il demande peu d'entretien. Ce projet représente une opportunité qui nous permet de refaire l'immeuble de la Paroisse avec celui de Peseux en un seul nouveau bâtiment, sans que la Commune ait à dépenser quoi que ce soit. En échange, la valeur vénale de cet immeuble actuel est de CHF 460'000.00. Il y aura des négociations à faire et nous aurons en contrepartie, pour le montant que nous aurons arrêté, un ou plusieurs appartements. Nous ne connaissons pas encore le projet des deux entrepreneurs.

Monsieur Roger Poirier, Conseiller communal, donne quelques informations sur le syndicat de la sécurité de la région Neuchâtel-Littoral.

Le syndicat des sapeurs-pompiers volontaires du Littoral a été créé il y a 3 ans pour assurer la défense incendie pour tout le Littoral, La Neuveville incluse pour des raisons historiques.

Suite à cette expérience, une décision a été prise pour améliorer la gouvernance de ce syndicat en confiant par exemple un mandat de prestations à un tiers (privé ou commune) pour permettre d'amener un certain professionnalisme à une région qui représente plus de la moitié de la population du Canton (98'000 habitants). Jusqu'à présent il y avait 3 régions : est, ouest et centre avec 3 commandements séparés.

La décision du modèle de gouvernance a été validée le 28 mars dernier lors de l'Assemblée générale. Lors de celle-ci, la décision fut prise de donner à la Ville de Neuchâtel un mandat de prestations précis et un budget à maîtriser qui devrait permettre de faire des économies de l'ordre de CHF 150'000.00 pour l'ensemble des communes du Littoral.

Les réflexions sont aussi en cours pour ne créer qu'un seul syndicat de la Sécurité pour le Littoral et d'y intégrer la Protection civile et la gestion des ambulances, assumée actuellement par la Ville de Neuchâtel (système de mutualisation cantonale). Il ne paraît pas adéquat de gérer les différents domaines de la sécurité par des syndicats indépendants les uns des autres et tout se dessine pour créer "une maison de la Sécurité" du Littoral neuchâtelois.

Nous reviendrons vers vous en septembre prochain avec un arrêté pour valider la création de ce nouveau syndicat de la protection civile du Littoral.

La question de la commune de la Neuveville, partie prenante uniquement pour la défense incendie, est encore à discuter. On verra s'il s'agira d'un mandat de prestations pour la mission feu avec le Syndicat certainement.

Nous vous tiendrons au courant en fonction de l'avancement de ces travaux.

J'ajoute encore que, par rapport au point de l'ordre du jour précédent, concernant la reprise du Guichet Social par la Ville de Neuchâtel, un communiqué de presse commun, entre la Ville de Neuchâtel et la Commune Peseux, paraîtra demain dans ArcInfo.

Madame Elisabeth Moser, Présidente, prend la parole et propose de clore la séance après le contre-appel, l'ordre du jour étant épuisé.

Contre-appel : 36 présents

4 excusés

0 absent

La séance est levée à 22h00.

La Présidente : La rédactrice :

E. Moser

V. Niedermann